

LE PASSÉ-FUTUR

« J'ÉTAIS ÉLÈVE EN 1939-45 »

Regards d'anciens écoliers vaudois sur leur vie en classe pendant la guerre

LA CLASSE

GRUPE DE SUIVI DE LA SCOLARITÉ

Défense des positions des associations professionnelles par la SPV

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°110 – JANVIER 2018

ÉDITO

Et maintenant, en avant pour 2018!

L'année 2018 sera synonyme de renouveau. Une nouvelle communication. Une meilleure communication. Toutes les informations de la Société pédagogique vaudoise enfin réunies dans un seul journal: le *Majuscules*. Dans vos mains, sous vos yeux, le premier numéro d'une nouvelle aventure. L'inédite formule du journal se veut plus complète, avec davantage d'informations pédagogiques et syndicales. Le tout avec une orientation axée en particulier sur l'école vaudoise. Un *Majuscules* que la SPV souhaite proche de ses membres, proche du terrain tout en s'intéressant à ce qu'il se produit ailleurs.

La création d'un journal est toujours un défi. Celui-ci est relevé par une équipe de rédaction qui sera prochainement présentée dans ces pages. Qu'elle en soit d'ores et déjà remerciée par ces quelques lignes.

Le Comité cantonal désire avant tout écouter les membres SPV pour améliorer encore et toujours son journal. Pour que sa communication soit encore meilleure. Ainsi, afin d'être au plus près des attentes de la base, la SPV invite ses lecteurs à faire des retours utiles au perfectionnement du *Majuscules* (gregory.durand@spv-vd.ch).

La nouvelle revue pédagogique et syndicale de la SPV contiendra, entre autres, des interviews de personnalités de l'école vaudoise et romande, des conseils syndicaux, des éclairages pédagogiques, des actualités de l'école, des commentaires sur des articles de presse ou encore des comptes-rendus de rencontres avec le Département. Belle lecture de ce premier numéro!

Gregory Durand, président



L'INTERVIEW

SIX MOIS AU DFJC : L'INTERVIEW DE LA SPV

Questions à Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

► Pour commencer avec une touche personnelle, quel a été le meilleur souvenir de votre parcours scolaire?

Cesla Amarelle De l'école, j'en ai beaucoup car c'est notamment par elle que j'ai rencontré ceux qui sont encore aujourd'hui mes meilleurs amis. Au tout début, il y a eu surtout ma première maîtresse enfantine qui m'a appris le français. Elle voulait

que j'apprenne vite et me gardait en classe un peu plus tard que les autres pour me lire des histoires de Jules Verne. De cette époque, je garde le souvenir de son parfum, de l'incroyable réconfort que représentaient ces moments privilégiés avec ma maîtresse pour l'élève allophone que j'étais et la conviction tenace que le français est une langue d'aventure.

Voilà six mois que vous êtes à la tête du DFJC. Dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Je suis aussi à la fois impressionnée, interpellée et rassurée. Impressionnée d'abord des riches découvertes et rencontres que je fais dans les écoles, de la solidité et de la diversité du patrimoine pédagogique vaudois, de la grande variété des thèmes et enjeux dont mon département est responsable.

Interpellée ensuite par l'observation sur le terrain de situations difficiles à gérer dans les classes, par la nécessité de trouver des solutions à ces problèmes qui ont souvent plusieurs dimensions. Je suis également interpellée par le besoin de renforcer le lien concret entre le discours et la réalité, entre la théorie et la pratique.

Rassurée, enfin, de constater l'ampleur de ce qu'ont déjà mené les établissements et les enseignants pour anticiper les changements de société dans le respect du cadre posé. Je l'ai observé, en matière d'éducation numérique notamment, avec le nombre réjouissant de projets reçus pour animer la journée de l'éducation numérique qui s'est déroulée le 2 décembre dernier.

Je suis consciente des défis auxquels le DFJC doit faire face, notamment dans le domaine de l'école obligatoire, mais aussi du temps qu'il faudra pour que les effets des décisions auxquelles j'aboutirai en tenant compte de la réalité du terrain soient perceptibles jusque dans les classes. Ma détermination de permettre aux établissements et aux enseignants vaudois d'assumer un rôle conséquent en matière pédagogique est forte. Au contact des enseignants que j'ai pu rencontrer lors de mes visites dans les établissements, notamment, je note un élan et des propositions créatives qui sont très stimulantes.

La question du socio-éducatif est primordiale pour la SPV. Quelle est votre vision sur cette thématique ?

L'une des questions centrales est de savoir s'il faut augmenter les prestations de spécialistes dans les classes ou renforcer les compétences des enseignants en matière de gestion des comportements. Je pense qu'il faut construire une démarche basée sur les expériences positives menées dans les classes. Nous soutenons et suivons ainsi des projets pilotes pour trouver les meilleures pratiques, les meilleurs modes de faire, qui puissent permettre d'améliorer l'apprentissage des élèves comme le travail des enseignants. J'ai confiance dans les capacités des équipes pédagogiques de proposer des mesures efficaces et innovantes dans une perspective inclusive. En même temps, je constate la nécessité d'offrir des compétences spécifiques aux écoles, soit directement dédiées aux enfants qui en ont besoin, soit aux enseignants qui souhaitent renforcer leurs propres capacités d'action.

J'ai à cœur de travailler ensemble au bien-être de celles et ceux qui font l'école vaudoise.

La SPV est extrêmement attentive à la santé des enseignant-e-s et viendra prochainement avec des propositions concrètes pour réduire le « mal-être » dans cette profession. Quelles sont vos intentions d'actions sur ce sujet ?

Exigeant certes, mais aussi passionnant, le métier d'enseignant ne devrait jamais mener au mal-être. En premier lieu, il s'agit de comprendre ce qui peut conduire à ce sentiment, voire à des cas concrets de maladie. Il s'agit ensuite d'analyser les besoins requis et nécessaires pour exercer son métier d'enseignant avec



Cesla Amarelle au Salon des métiers et de la formation, Lausanne, le 21 novembre 2017.

plaisir et satisfaction et de mettre en œuvre les mesures pertinentes pour répondre aux besoins exprimés, dans les marges de manœuvre offertes par le cadre institutionnel. Évidemment, il faut être attentif aussi à soutenir les démarches et les projets des établissements qui ont pour objectif de renforcer la santé des collaborateurs. Je serai très intéressée et ouverte aux propositions que la SPV apportera sur cette problématique. J'ai à cœur de travailler ensemble au bien-être de celles et ceux qui font l'école vaudoise. Je me réjouis de toutes les contributions qui nous permettront d'atteindre cet objectif essentiel pour la qualité de la formation de notre jeunesse.

Afin de placer le numérique au service de la pédagogie, quelles seront les priorités du DFJC pour concrétiser cette volonté sur le terrain ?

Le numérique est déjà dans les écoles et le nombre de projets expérimentés aujourd'hui le montre bien. Il est important de comprendre la question de l'éducation numérique comme une adaptation incontournable de l'enseignement à l'évolution de la société et de sa jeunesse sans perdre de vue nos missions essentielles: apprendre à lire et écrire correctement, comprendre les textes et savoir en faire un résumé critique est à la base de tout. L'éducation numérique est comprise de diverses manières. J'estime qu'il faut se concentrer sur les trois axes qui vont de la connaissance des concepts de la science informatique, avec la sensibilisation à la logique du codage et à la programmation (par exemple), à la citoyenneté numérique qui détermine en particulier les comportements humains dans un environnement digital, en passant par l'utilisation, voire la maîtrise des outils informatiques pour enseigner et pour apprendre. Ces trois aspects à prendre en considération et à mettre en œuvre pour répondre à la réalité des évolutions sociale et économique seront traités en parallèle.

J'aimerais encourager une démarche interactive, intellectuelle, d'apprentissages de différentes formes de logiques pour donner un esprit critique numérique aux élèves. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué cet automne; les premiers résultats sont disponibles à la suite de la journée de l'éducation numérique. Les apports théoriques des conférenciers invités ainsi que les présentations de plus de trente expériences pédagogiques menées dans les classes vaudoises sont accessibles sur le site web du DFJC dédié au projet. Par mon engagement à soutenir les initiatives du terrain, j'encourage les échanges d'expériences et la collaboration entre les enseignants et les établissements de tous les niveaux. Apprendre ensemble et les uns des autres est une richesse que j'aimerais voir partagée.

Je suis favorable à une école inclusive, mais avec des limites.

Il faut se rendre compte aujourd'hui que la connaissance s'est horizontalisée. De nos jours, les enfants accèdent parfois à des informations nouvelles aussi vite que leurs enseignants. Mais utiliser la connaissance sans la stocker ou la questionner ne sert à rien. Il s'agira ainsi, pour les enseignants, d'orienter leurs actions pédagogiques vers la traduction des informations foisonnantes en connaissances, en méthodes d'acquisition d'un savoir et en prise de distance critique.

Que pensez-vous de l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers? Quelles sont les limites à cette intégration et comment doit-elle être accompagnée?

Je suis favorable à une école inclusive, mais avec des limites. À l'évidence, un certain nombre de situations exigent des environnements spécifiques aux besoins particuliers des élèves (selon la nature des handicaps, par exemple). L'accompagnement est en outre essentiel car les enseignants ne sont pas formés pour gérer toutes les situations. À mon avis, deux pistes sont à suivre. Premièrement, le recours aux spécialistes en optimisant les ressources actuelles pour qu'un maximum du temps de travail soit consacré aux prestations directes auprès des enfants. Dans cette première voie d'action, la question des délais d'intervention préoccupe les enseignants confrontés à des situations qu'ils ne sont pas aptes à gérer. L'analyse des mesures mises

en place que j'appelle de mes vœux devra servir à accélérer les prises en charge lorsqu'elles sont clairement nécessaires. En second lieu, une offre de formation continue à l'intention des enseignants qui souhaitent élargir leur champ de compétences pour faire face aux situations de ces élèves à besoins particuliers constitue une piste complémentaire. Les objectifs d'une telle formation sont encore à définir en collaboration avec les différents interlocuteurs concernés.

Dans ce sens, la mise en application de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) est un défi important pour avancer ensemble entre le département, les établissements et les enseignants. Mon département est en train de préparer le règlement d'application de la loi après une large consultation. Mon objectif est que les règles de fonctionnement soient à la fois claires, simples et rapides. Dans ce cadre, un projet pilote va se poursuivre en 2017-2018. Concrètement, un certain nombre d'établissements du Nord vaudois appliquent les principes de la LPS en matière d'éligibilité des élèves et pour évaluer les processus d'accès aux mesures ordinaires et renforcées de la pédagogie spécialisée.

Le programme de législature 2017-2022 mentionne l'introduction d'ajustements supplémentaires à la mise en œuvre de la LEO, notamment pour renforcer le rôle du maître de classe, la culture générale et l'esprit critique.

Comment comptez-vous introduire ces ajustements?

En collaboration étroite avec les établissements et les enseignants et sur la base des travaux et recommandations du Groupe de suivi sur la LEO. Mon département proposera des mesures d'ajustement afin que les problèmes relevés par les acteurs de l'école vaudoise soient traités, tout en gardant l'essentiel de cette loi votée par la population vaudoise qui apporte une certaine stabilité.

Quel type de collaboration souhaitez-vous mettre en place avec la SPV?

Avec la SPV, la collaboration est essentielle. Nous collaborons d'ailleurs naturellement et régulièrement depuis mon entrée en fonction. Une de mes premières décisions a été de pérenniser et présider le «Groupe de travail LEO» devenu «Groupe de suivi LEO» pour travailler activement sur les réajustements de cette loi. La SPV joue un rôle fondamental dans ce groupe. Le rythme de travail s'étant intensifié, la collaboration avec la SPV y est donc très régulière et nos échanges particulièrement constructifs.

Propos recueillis par Gregory Durand

BRÈVE

Enfin un vrai statut pour les aides à l'intégration en 2018?

En 2016 et 2017, la SPV a mené des négociations avec le DFJC et les autres

associations syndicales pour proposer enfin un véritable statut aux aides à l'intégration. Si toutes les revendications de la SPV n'ont pas abouti, la position finale du DFJC, communiquée en mai 2017 par la cheffe du Département, apporte son lot d'avancées significatives en matière de conditions de travail et de stabilité d'emploi.

Très soucieuse de l'avancement de ce dossier prioritaire, la SPV est intervenue déjà à plusieurs reprises auprès de la conseillère d'État Cesla Amarelle pour que ce dossier puisse aboutir rapidement.

Selon les dernières informations en notre possession, une procédure accélérée devrait être mise en place, dès début 2018, devant la Commission d'évaluation des fonctions. La SPV sera attentive à ce que les avancées obtenues lors des négociations soient pleinement prises en compte lors de cette démarche et que l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de travail puisse intervenir dans les plus brefs délais, idéalement à la prochaine rentrée scolaire.

YF

«J'ÉTAIS ÉLÈVE EN 1939-45»

Regards d'anciens écoliers vaudois sur leur vie en classe durant la Deuxième Guerre mondiale.

«L'irréparable s'est produit. La guerre est là et pourtant nos esprits, nos cœurs ont peine à concevoir la réalité de la catastrophe. [...] Que nous tous, maîtres et maîtresses d'école, fassions que nos «petits» n'aient pas trop à souffrir dans leurs corps et dans leurs âmes de la folie des grands. Nous devons monter la garde autour de l'enfance qui nous est confiée. C'est là notre premier et notre plus grand devoir.» (L'Éducateur, 16 septembre 1939, vol. 75, n°32, pp. 513-514)

À la lecture de ces quelques lignes, l'inquiétude des rédacteurs de la revue pédagogique romande est palpable. Les acteurs du monde scolaire sont en effervescence: entre les instituteurs et les pères mobilisés, les salles de classe réquisitionnées, il s'agit de pouvoir assurer l'enseignement des «petits». Il est difficile de rendre compte de la réalité de cette période de troubles que fut la Seconde Guerre mondiale telle qu'elle a été vécue en classe par les acteurs de l'époque. Nous en entendons parler depuis notre plus jeune âge, mais l'événement s'éloigne peu à peu. De plus, de par sa neutralité, notre pays a été d'une certaine manière préservé durant le conflit. Et pourtant, la population suisse a subi l'impact de la guerre qui, par répercussion, est venue perturber jusqu'au quotidien des élèves.

Notre travail explore en détail le monde de l'éducation ainsi que les représentations sociales de l'enfant à cette période.

Dans le cadre de notre mémoire professionnel à la HEP, nous sommes allée à la rencontre des témoins de 1939-45 afin de retracer leur vie de tous les jours, mais surtout leur vie d'élève. Nous sommes partie de l'hypothèse que la période de guerre avait été marquante pour la population, surtout dans le canton de Vaud, dont les frontières touchaient un pays en guerre. Nous pensions que des répercussions s'étaient fait sentir dans le domaine de l'école et nous les avons regroupées en trois thèmes pour l'analyse des données: les conséquences matérielles et organisationnelles, les conséquences idéologiques et enfin les conséquences à long terme sur les politiques d'éducation. Pour répondre à notre questionnement, nous avons effectué un travail de collecte de sources orales en interviewant des personnes qui avaient vécu cette période de la Mob. Ces personnes ont accepté sans hésitation de livrer leurs souvenirs; souvenirs parfois douloureux ou imprécis, ou au contraire très détaillés car restés en mémoire de manière indélébile. Certains de nos témoins vivent aujourd'hui dans un



Rose-Marie et Liliane au café du samedi matin

établissement médico-social, mais la plupart occupent encore leur appartement. Ainsi, après avoir interviewé six femmes et deux hommes (tous nés entre 1925 et 1933), retranscrit et analysé leurs propos, nous avons tenté de reconstituer le monde scolaire d'antan. Malgré les cinquante années écoulées, de nombreux éléments en lien avec l'école sont restés vivaces dans la mémoire de la plupart de nos interlocuteurs. Nous avons complété notre récolte de données par un travail de dépouillement aux Archives cantonales vaudoises et par la lecture de la documentation à disposition. Notre travail explore en détail le monde de l'éducation ainsi que les représentations sociales de l'enfant à cette période. Ainsi, nous avons constaté que, malgré les efforts des autorités étatiques pour uniformiser le système scolaire, il existait à cette période de nombreuses disparités entre les villes et les villages: dans les campagnes, les classes multi-âges étaient la norme. Les élèves étaient regroupés en trois degrés: inférieur, intermédiaire et supérieur. Les témoins mentionnent presque unanimement les violences physiques qu'ils ont subies de la part des instituteurs ou dont ils ont été témoins. Leur discours est intéressant car, tout en dénonçant ces violences et la sévérité des enseignants, ils ont un regard très critique face à l'école d'aujourd'hui, qu'ils trouvent souvent trop laxiste. C'est comme si cette autorité leur avait permis d'avoir une «bonne éducation» alors que celle d'aujourd'hui, qu'ils jugent trop souple, n'éduquerait plus suffisamment les enfants. Ils expliquent aussi combien le matériel était précieux et décrivent les heures qu'ils ont passées à écrire à la main dans leur cahier avec une écriture impeccable et sans rature. Les souvenirs de la guerre sont différents d'un témoin à l'autre, ce qui permet de souligner toute la richesse de la récolte des sources orales: entre fermeture temporaire des classes, remplacement de leur instituteur, horaires chamboulés, pères ou membres de la famille mobilisés, ces enfants ont poursuivi leur vie d'écolier et leur apprentissage de la vie.

Ce travail de recherche, qui s'est déroulé sur plus d'une année, nous a permis d'observer le système scolaire vaudois sur une période relativement longue, de percevoir les changements et les continuités dans la conduite de l'école à travers les politiques d'éducation, le contenu des programmes et des manuels scolaires et les pratiques des enseignants. Le récit des intervenants montre également que les souvenirs de la période d'école, qui ne concerne finalement que peu d'années dans une vie humaine, peuvent être vivaces et que certains gestes marquent une vie entière.

Jessica Pillonel, enseignante du cycle 2, établissement primaire et secondaire de Sainte-Croix.

LA SPV TRÈS ACTIVE DANS LE GROUPE DE SUIVI LEO

Depuis l'été 2017, les discussions relatives à l'école obligatoire ont eu lieu lors de quatre séances réunissant une trentaine de participants. À chaque rencontre, les représentants de la SPV ont défendu les positions des associations professionnelles SPV et du Comité cantonal.

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, le GT LEO s'est transformé en un groupe de suivi LEO. Désormais, présidé par la cheffe du Département Cesla Amarelle, ce groupe traite de différentes thématiques relatives à l'école obligatoire. Durant le deuxième semestre de cette année, quatre rencontres ont ainsi eu lieu (18 août, 29 septembre, 27 octobre et 1er décembre). Pour rappel, ce groupe réunit à la fois des représentants des associations professionnelles et syndicats (SUD, SSP et SPV), l'association des directeurs, l'association des doyens, l'association des parents d'élèves, ainsi que des cadres des services du DFJC.

Quelques thématiques traitées:

- **Mesures socio-éducatives:** Après les résolutions des assemblées des délégués SPV relatives à ce sujet, la SPV a salué la mise en place des projets «mesures socio-éducatives» dans six établissements. Elle est intervenue lors des séances pour rappeler qu'un projet d'établissement de ce type n'a du sens que lorsque celui-ci est discuté et construit avec l'équipe enseignante. Elle a appelé de ses vœux une généralisation de cette mesure rapide dans tout le canton;
- **LPS - RLPS:** La SPV a relevé que la question des élèves à besoins particuliers est très préoccupante dans les classes de tous les degrés, tant primaires que secondaires. Elle souhaite être entendue dans les consultations pour le Règlement d'application de la Loi sur la pédagogie spécialisée et aimerait que le chapitre sur les élèves à besoins particuliers du Cadre général de l'évaluation soit clarifié;
- **École numérique:** La SPV a défendu le principe d'une école numérique humaniste et non utilitariste. Elle a appelé que le rythme de mise en œuvre de ce projet prenne pleinement en compte la réalité du terrain. Elle souhaite que le Département octroie des périodes supplémentaires aux PResMITIC afin d'accompagner les collègues dans des projets pédagogiques;

– **Cycles primaires:** Plusieurs résolutions des associations professionnelles SPV des cycles 1 et 2 ont été à nouveau présentées lors de ces rencontres. Par exemple, la question des élèves à besoins particuliers, des effectifs de classe, de l'accompagnement pour l'introduction des nouveaux moyens. Il est essentiel pour la SPV que les cycles primaires soient pris en compte dans les améliorations de la mise en œuvre de la LEO, car personne ne doit sous-estimer l'importance des premières années de l'école obligatoire.

De plus, afin d'aller en profondeur dans certains sujets, des sous-groupes de travail ont été créés. C'est notamment le cas pour traiter la question de la formation des enseignants du secondaire I. La SPV a défendu une adaptation de la formation afin que les enseignants puissent acquérir des compétences pour enseigner de nouvelles disciplines. Celle-ci pourrait par exemple se faire à travers le développement des diplômes additionnels. Bien évidemment, un effort particulier devrait être fait pour encourager les collègues (par exemple en augmentant le nombre de périodes de décharge) à élargir leur champ d'activité.

Lors de certaines séances plénières, de vives discussions relatives aux devoirs – par exemple pour traiter de l'interdiction de donner des devoirs pour le lendemain – ont eu lieu. Étant donné qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, la cheffe du Département a proposé la création d'un groupe de travail spécifique à cette thématique.

La SPV va continuer d'informer ses membres sur l'avancée des travaux et de défendre les positions du terrain, notamment celles des associations professionnelles issues des assemblées générales.

GD

LE COIN PRESSE

À l'école, supprimons les notes

Avec ce titre, le quotidien *Le Temps* a publié le 15 décembre 2017 un article relançant le débat sur les notes. En substance, le papier défend l'idée que «la note favorise

la compétition scolaire, l'individualisme et les comportements antisociaux». L'auteur s'appuyant sur les propos de chercheurs en sciences de l'éducation, de sociologues ou de pédagogues, l'attribution d'une note à toute production scolaire en prend pour son grade. On peut également lire que deux pédagogues soulignent un paradoxe: «Le système d'évaluation actuel est un instrument de sélection incompatible avec la lutte contre l'échec scolaire. L'institution doit donc aujourd'hui rompre

avec une incohérence: demander aux enseignants de faire réussir chaque enfant tout en exigeant l'échec de certains par le maintien d'une évaluation notée.» Alors, quelle alternative aux notes? L'article évoque la Finlande où l'enseignant se limite à indiquer si la compétence est acquise, en cours d'acquisition ou non acquise. Tiens, tiens, cela nous rappelle quelque chose...

GD

GRATUITE, L'ÉCOLE ?

«Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti», la portée de l'article 19 de la Constitution fédérale qui garantit la gratuité de l'école publique vient de faire l'objet d'un arrêt du Tribunal fédéral (2C_206/2016) qui risque de faire beaucoup de bruit dans les cantons.



L'arrêt concerne potentiellement les camps de ski.

Communiquée le 29 décembre 2017, la décision du Tribunal fédéral (TF) traite notamment de la question de la participation financière des parents lors des camps et sorties. Dans ce cadre, le TF indique que « les parents ne peuvent être amenés à supporter que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leurs enfants. N'entrent ainsi en ligne de compte que les frais alimentaires, puisque les parents doivent également subvenir à l'hébergement de leurs enfants lorsque ceux-ci sont absents. » L'arrêt précise que la participation des parents devrait ainsi représenter, selon l'âge des enfants concernés, de 10 à 16 francs par jour, soit de 50 à 80 francs pour une semaine de camp.

Or, actuellement, dans le canton de Vaud, la contribution maximale des parents se monte à 60 francs par jour selon la décision 134 de la Cheffe du Département.

Il s'agit d'une belle victoire sur la question de la gratuité de l'école publique, mais aussi d'un énorme casse-tête pour les cantons et les communes. Selon notre compréhension de cet arrêt, toute activité qui n'impliquerait pas une diminution des frais alimentaires à la charge des parents devrait être totalement gratuite. Cela pourrait ainsi concerner les courses d'école et les sorties culturelles ou sportives.

Actuellement, à l'exception des frais des professionnels de l'école pris en charge par l'État, ce sont les communes qui assument les coûts liés aux camps scolaires. Alors que certaines collectivités locales ont déjà aujourd'hui de la difficulté à budgéter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses dans le contexte vaudois actuel, il va falloir trouver des solutions rapidement pour que cette décision du TF n'implique pas une diminution massive des camps sportifs et autres activités culturelles. Le canton devra-t-il ouvrir son porte-monnaie ? Dans tous les cas, la SPV va s'engager pour que cette avancée sociale concernant la gratuité de l'école ne devienne pas une victoire à la Pyrrhus.

YF

LE COIN PRESSE

Jesper Juul, un provocateur ?

« Qui il est, comment il vit, ce qui le fait espérer ? » *Das Schweizer ElternMagazin - Fritz+Fränzi* consacre sa une et ses colonnes au « grand pédagogue européen » Jesper Juul. Le bimestriel salue une pensée partagée aujourd'hui par de nombreux enseignants outre-Sarène.

Né en 1949 au Danemark, auteur de nombreux ouvrages traduits dans le monde entier, ce thérapeute familial réputé dans l'hémisphère nord est le fondateur du « Familylab International », un laboratoire des familles proposant aux parents et professionnels de l'enfance, de l'éducation et de la santé, des ateliers, des conférences et des séminaires portant sa parole. Cette dernière est belle, généreuse, elle parle d'harmonie, de partage



des savoirs, de reconnaissance, d'échec des doctrines : « Les enfants n'ont pas besoin d'être éduqués, mais d'être accompagnés avec empathie. » Provocateur Jesper Juul ? À contre-courant assurément. Mot clé de son vocabulaire : l'échange. « Si nous souhaitons vraiment établir des relations basées sur le respect réciproque, des relations qui nourrissent petits et grands, il nous faut abandonner l'idée que l'un donne un ordre et l'autre obéit. Prenons à la place le temps de tisser des liens solides, écoutons, regardons... les enfants ont tant à nous apprendre ! » Bienveillance, compassion, empathie... autant de pistes dont on pourrait s'inspirer : « Les enfants sont compétents et ont besoin d'être traités avec dignité pour pouvoir s'épanouir pleinement. » CH

Un livre à lire pour découvrir Jesper Juul : Juul, J. (2012). *Regarde... ton enfant est compétent* (2^e éd.). Lyon : Chronique sociale.

ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE I



Le comité de l'AVES

L'AVES, soit l'Association vaudoise des enseignants du secondaire I et de la transition, est une association qui s'occupe de la défense des droits des enseignants en question. Elle travaille principalement sur les améliorations de leurs conditions de travail. Elle a collaboré à travers le groupe de travail (GT) LEO à la négociation des conditions-cadre de la Loi de l'enseignement obligatoire. Le groupe de travail LEO a proposé plusieurs améliorations dont certaines ont été validées par le Conseil d'État (suppression de l'OCOM A, revalorisation de la maîtrise de classe et dédoublement d'une période d'enseignement sur trois par semaine en anglais).

Son comité est satisfait de deux décisions du Département: la disparition de l'OCOM A en VG au profit d'une période donnée à tous les élèves d'une même classe (formation générale) et l'introduction de mesures socio-éducatives dans six établissements pilotes choisis par le Département. Il souhaite que des fonds supplémentaires soient alloués à tous les établissements.

En outre, les propositions de son comité sont les suivantes:

- Redéfinir le « groupe classe » en VG;
- Augmenter d'une période la décharge pour maîtrise de classe en VG;
- Augmenter le temps des élèves avec le maître de classe pour les élèves de VG;
- Clarifier l'utilisation et le rôle du programme personnalisé;
- Élargir le vivier des maîtres de classe (jachère de la maîtrise de classe: trois années maximum consécutives de maîtrise de classe et une pause minimale d'une année);
- Faciliter l'apprentissage des langues étrangères en encourageant les échanges linguistiques et en réintroduisant les laboratoires de langues;

- Augmenter l'enveloppe pédagogique;
- Soulager les enseignants des tâches administratives pour qu'ils puissent se concentrer sur leur enseignement en étoffant les moyens des secrétariats;
- Informatiser la gestion des absences dans tous les établissements.

Le comité de l'AVES s'est penché sur l'avant-projet du Règlement relatif à la Loi sur la pédagogie spécialisée (RLPS). Le comité souhaite que les enseignants puissent donner leur accord et être formés pour accueillir dans leurs classes des enfants à besoins particuliers. Il souhaite également:

- que les effectifs des classes incluant des élèves à besoins particuliers soient fortement diminués afin que l'enseignant puisse faire correctement son travail avec tous les élèves de la classe;
- que l'enseignant ait une décharge et que l'établissement obtienne des ressources financières supplémentaires pour pouvoir s'occuper sérieusement de ces élèves;
- que la HEP offre une formation spécifique pour répondre aux besoins des enseignants qui devront s'occuper de ces élèves.

Avant la prochaine assemblée générale de l'AVES, le mercredi 21 mars 2018 à 14h30, une conférence-débat sera proposée avec un invité: M. Bernard André, formateur à la Haute École pédagogique de Lausanne, qui nous transmettra ses réflexions sur la thématique « Parents et enseignants, de l'affrontement à la coopération ». **Cette conférence est ouverte à tous les enseignants.**

Les membres du comité de l'AVES sont:

- Nadjette Laguécir, enseignante à Apples, maîtresse de classe 9-11 H;
- Jérôme Cuenoud, enseignant à Puidoux-Chexbres, maître de classe 9-11 H;
- Jean-Luc Magnenat, enseignant à Épalinges, maître de classe 9-11 H;
- Grégoire Yersin, enseignant à Lausanne, maître de classe 9-11 H.

Si vous êtes intéressé(e) à faire partie du comité, veuillez adresser un mail à Grégoire Yersin (gregoire.yersin@vd.educanet2.ch).

Comité AVES

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch | 021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Ont participé au numéro Gregory

Durand, Yves Froidevaux, Christine Hurlimann, Jessica Pillonel, Comité AVES

Photographies ARC Sieber, Jessica Pillonel, *Das schweizer Eltern Magazin*, GD, YF, DJ

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression Print Riviera, Vevey

Tirage 2800 exemplaires



SAMEDI 3 MARS 2018

AG de Rythmique-Vaud à Genève

MERCREDI 7 MARS 2018

AG de l'AVEP2 à Grandson

MERCREDI 21 MARS 2018

AG de l'AVEP1 à Pully

MERCREDI 21 MARS 2018

AG de l'AVES

MERCREDI 25 AVRIL 2018

Forum pédagogique « Autorité et Bienveillance » à Crêt-Bérard

JEUDI 31 MAI 2018

Assemblée des délégué-e-s de la SPV

LE CERTIFICAT DE TRAVAIL

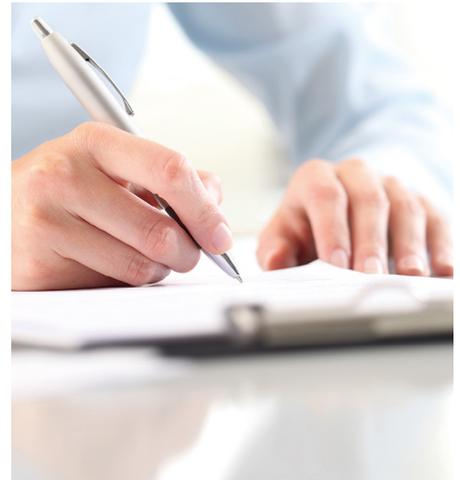
Vous souhaitez changer d'établissement? Votre directeur va partir à la retraite? Vous quittez l'enseignement? Dans ce type de situations, vous avez la possibilité d'obtenir un certificat de travail.

La Loi sur le personnel de l'État de Vaud renvoie explicitement la question du certificat de travail au Code des obligations. Légalement, un certificat de travail peut être demandé en tout temps par le travailleur à son employeur (son directeur d'établissement au DFJC) et ce dernier a l'obligation de le délivrer dans un délai d'environ quinze jours, ceci pour autant que la demande soit motivée. Le certificat de travail est intermédiaire ou final selon la situation.

Sauf demande express du travailleur, un certificat doit contenir impérativement des informations sur les points suivants:

- la nature du travail, soit la description précise et détaillée de l'activité exercée, notamment les tâches particulières exercées dans l'établissement;
- la durée des rapports de travail, avec l'indication précise des dates de début et de fin;
- l'appréciation de la qualité du travail effectué;
- l'appréciation de la conduite du travailleur, notamment son attitude.

Si le certificat doit être évidemment conforme à la réalité, la jurisprudence du Tribunal fédéral limite de manière claire l'utilisation d'appréciations négatives. Un certificat de travail se doit d'être bienveillant pour le travailleur afin de lui permettre de trouver un nouveau poste.



En outre, toute ambiguïté rédactionnelle ou formule codée doit être proscrite.

En cas de désaccord sur le contenu du certificat, le travailleur a la possibilité de soumettre une nouvelle rédaction à son supérieur (droit à la rectification), puis si aucun accord n'est trouvé, de saisir le Tribunal des prud'hommes de l'Administration cantonale vaudoise.

En cas de doute sur le contenu et la forme d'un certificat de travail délivré, il est conseillé de solliciter la SPV pour une vérification. Si le certificat de travail délivré ne correspond pas aux standards légaux, la SPV vous accompagnera dans votre droit à la rectification.

YF

CPEV: un mois de janvier crucial

D'importantes négociations entre les associations syndicales et le Conseil d'État sur le plan 2019 de la CPEV sont actuellement en cours.

Une assemblée extraordinaire (AD) de la SPV et une AD extraordinaire de sa faïtière cantonale (Fédération des sociétés de fonctionnaires, FSF) ont eu lieu le 10 janvier 2018. De plus, une AG du personnel s'est tenue le jeudi 11 janvier 2018 pour organiser la journée d'action du 25 janvier 2018. Pour suivre l'actualité sur ce dossier : www.spv-ud.ch. GD